

Brevet professionnel coiffure

ANNEXE III RÉGLEMENT D'EXAMEN

REGLEMENT D EXAMEN								
BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE COIFFURE			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics		Formation continue en établissements publics habilités		CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2h30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2h30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2h	CCF		Ponctuelle pratique	2h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
évènementielle ou Coupe homme et	U30 A	5	Ponctuelle pratique	1h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1h
entretien du système pilo-facial	U30 B	5	Ponctuelle pratique	1h	CCF		Ponctuelle pratique	1h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	3h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuelle écrite	3h	CCF		Ponctuelle écrite	3h
S/E Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuelle écrite	2h	CCF		Ponctuelle écrite	2h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale		min préparation + 15 min interrogation			

⁽¹⁾ seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.